



DELIBERATION N° 160_DE 15042021

Subvention à l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjointes des Centres de Gestion (ANDCDG) au titre de l'année 2021

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le quinze avril deux mille vingt et un à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 2 avril 2021 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 11

-Nombre de membres votants: 18

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents :

Collège des communes affiliés

M. Robert GARRABE, Président

M.GOT Alain, M.NIFOSI Christian, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. CALVET Guy, M. REMEDI Bernard

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme BACH Marie

Mme Danielle PUJOL (suppléante de M.DUSSAUBAT François)

Représentants titulaires de la communauté d'agglomération PERPIGNAN

M.RALLO François

Absents excusés :

M.PLA Raymond, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, M.TAHOCS Antoine, M.CHAMBON Jean Louis, M.GARSAU Jacques, M.GALAN Bruno, M.THIBAUT Jean Jacques, M. LOPEZ Jean-Jacques ,M. ROIG Fernand

Représentés ayant donné pouvoir

M.VILA Jean à M. Christian NIFOSI

Mme GARCIA-VIDAL Madeleine à M. Guy CALVET

M.PIQUET Philippe à M. Louis PUIG

M. SOLE Jean-Michel à M. François RALLO

Mme BEFARRA Damienne à M. Robert OLIVE

M. LACAPERE Rémi à M. Bernard REMEDI

Mme SADOURNY Marie-Pierre à M. Yves PORTEIX

Personnalités invitées :

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale,

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint

Le Centre de Gestion 66 participe financièrement sous forme de subvention à l'association ANCDG.

Il propose renouveler cette attribution pour l'année 2021 afin de participer aux frais de gestion, d'organisation et aux coûts pédagogiques qui résultent de la mise en œuvre de ces actions.

Il rappelle, qu'au-delà du travail classique de ses commissions techniques qui permettent d'élaborer des solutions collectives sur les sujets les plus importants concernant les Centres de Gestion (CDG), l'ANCDG propose un appui complémentaire et souvent une aide à la décision aux actions de la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG).

Après en avoir débattu, le conseil d'administration a délibéré et à l'unanimité des membres présents,

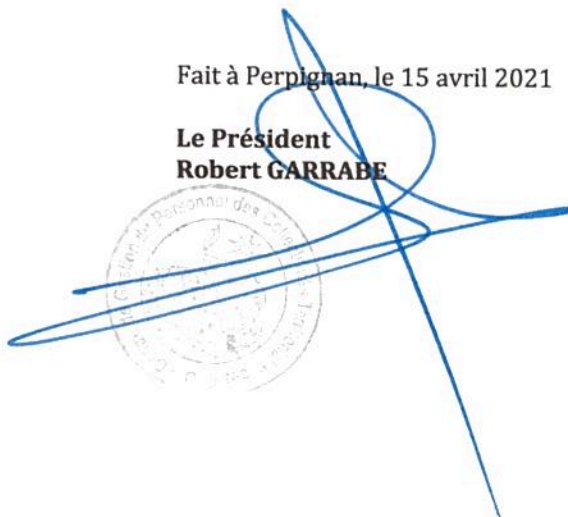
DECIDE d'attribuer une subvention de 200 € à l'ANCDG

PRECISE que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au budget primitif pour 2021, chapitre 65 : autres charges de gestion courante - article 657 : subventions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Fait à Perpignan, le 15 avril 2021

**Le Président
Robert GARRABE**



Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Transmis au représentant de l'Etat le 19/04/21
- Affiché/ Publié le 19/04/21

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20210419-DB-160-15042021-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021